

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 26 novembre 2012, un dossier d'information relatif à la mise en place d'un programme d'émission de billets de trésorerie par DYAR AL MANSOUR.

Les principales caractéristiques du programme susmentionné sont :

- Plafond de l'émission : 700.000.000 DH ;
- Valeur nominale unitaire : 100.000 DH ;
- Maturité : de 10 jours à 12 mois ;
- Taux d'intérêt : Déterminé pour chaque émission en fonction des conditions du marché.
- Organisme responsable du placement : CDG Capital.

Le dossier d'information visé par le CDVM est :

- Remis ou adressé sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenu à la disposition du public :
 - Au siège social de Dyar Al Mansour sis à 42, avenue Al Alaouiye, Rabat ;
 - Au siège social de CDG Capital : Place Moulay El Hassan – BP 408, Rabat ;
- Disponible sur le site du CDVM : www.cdvm.gov.ma

Contact CDVM :

Tél. : 05 37 68 89 21

E-mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/043/2012

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières